



**Conseil de l'IUFE**

Brigitte Galliot, Présidente

**Conseil de l'IUFE  
Lundi 9 novembre 2020 de 17h à 19h  
Visioconférence  
PV adopté**

---

**Membres présents**

Mme Prof. Brigitte Galliot, vice-rectrice, Présidente de séance  
Mme Prof. Isabelle Mili, directrice de l'IUFE  
Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE  
Mme Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE  
Mme Prof Mireille Betrancourt, doyenne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
M. Prof. Martin Gander, Vice-doyen de la faculté des sciences  
M. Prof Jean-Michel Bonvin, professeur ordinaire en politiques sociales et vulnérabilités, Unige  
M. Prof. Thierry Dias, Recteur de la HEP Vaud  
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)  
M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire  
M. Benoît Lenzen, coordinateur de la formation continue diplômante à l'IUFE  
Michaël Savoy, représentant de la FAMCO

**Membres excusés**

M. Prof Jan Blanc, doyen de la faculté des lettres

**Prise du procès-verbal :**

Laurence Hofmann

---

**Ordre du jour :**

1. Adoption de l'OJ
2. La formation des enseignants à Genève : décisions politiques
3. Rapport de la directrice 2019-20
4. Conventions avec les Facultés partenaires. Objectifs.
5. Divers

---

La présidente, la Vice-rectrice Madame Brigitte Galliot ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres présents.

**1. Approbation de l'ordre du Jour (OJ)**

L'OJ est approuvé. Pas de point annoncé en divers.

**2. Approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 25 juin 2020**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

**3. La formation des enseignants à Genève : décisions politiques**

Retour sur la Motion 2305 (Motion en faveur d'une formation des Maîtres « crédible » à Genève), sur le rapport établi par la Société Ecoplan et sur le PL 11926-A modifiant la loi sur l'instruction publique

(LIP) (C 1 10) (Formation des enseignants du primaire en 3 ans) : La Motion M2305, a donné lieu à une étude financière (Audit financier réalisé par la Société Ecoplan) du coût de formation « IUFE versus HEP », explicitée dans un rapport rendu par Ecoplan. Le Grand Conseil a décidé d'envoyer ce rapport à la Commission de l'enseignement supérieur, pour analyse.

Il est rappelé que le PL 11926-A ne peut pas être découplé de la M2305 pour ce qui est de sa réalisation éventuelle.

Le PL FEP en 3 ans repose sur un argumentaire comprenant 3 principaux motifs :

- Une partie pratique plus importante - alors que la pratique sur 3 ans serait moindre ;
- Une formation des enseignants en cycle 1 et en cycle 2 – alors qu'une formation en 3 ans ne permettrait pas d'assurer ce genre de développement, mais seulement de suivre l'un ou l'autre ;
- Une formation qui serait moins onéreuse – alors que l'analyse financière démontre qu'aucune économie ne serait réalisée.

Il est rappelé que la Chambre des hautes écoles pédagogiques est favorable à une formation sur 4 années.

Ces dossiers sont en suspens depuis un temps conséquent, ce qui complexifie les tâches, tant pour le DIP que pour l'IUFE.

Une proposition de formation FEP réduite à 3 ans est évoquée : n des motionnaires à la base du projet de loi a prévu que celle-ci pourrait comprendre un complément facultatif et non obligatoire, en emploi.

Le Groupe de travail « Quapri » (« Qualität Primarschule » - Commission interne à la Chambre des HEP de Swissuniversities, consacrée à la formation en enseignement primaire – a tenté d'élaborer une nouvelle stratégie pour la formation des enseignant-e-s primaires. Pour ce faire, toutes les options possibles de renforcement de la formation obligatoire (pour le moment, un simple Bachelor) ont été analysées.

#### **4. Rapport de la directrice 2019-20**

Isabelle Mili (IM) revient sur le rapport d'activité 2019-20 qui a été soumis par mail à l'ensemble des membres.

Un rappel sur l'historique et le contexte entourant la collaboration entre le DIP et l'IUFE est présenté par IM. Des compléments d'information sont apportés afin d'éclaircir ce partenariat : retour sur le problème de gouvernance relevé par la Cour des Comptes dans son audit en 2015 et conduisant, malgré les explications ultérieurement fournies, à ce que la recommandation n°1 reste encore ouverte aujourd'hui\*.

Il est souligné que l'alliance DIP/IUFE est solide et indispensable à la formation d'enseignant.e.s, contrairement à ce que la Cour des comptes nomme comme problème de gouvernance.

La Vice-rectrice félicite Isabelle Mili et son équipe pour la qualité de ce rapport.

Il est relevé la diversité, tant en pédagogie qu'en didactique, de ce qui est cité en recherche dans le contenu des thèses mentionnées à la fin du rapport.

#### **5. Conventions avec les Facultés partenaires. Objectifs.**

Les conventions datent de 2010 et concernent les 4 facultés partenaires à l'IUFE.

Il est attendu une pérennisation de l'institution pour pouvoir renouveler ces conventions, afin de tenir compte d'un contexte qui a beaucoup évolué en 11 ans.

- Problème de péréquation financière : il devient impératif de définir, grâce à une comptabilité analytique, une répartition précise des ressources exactes utilisées, de façon à déterminer qui doit quelque chose à qui.
- Reconnaissance générique des règles facultaires : il faut que les conventions définissent clairement les paramètres de ces règles facultaires et que la compréhension de la situation soit commune entre les facultés et l'IUFE.
- Question de la formation continue : la contribution de l'IUFE à la formation continue des enseignant.e.s, d'un point de vue financier, n'est possible qu'à coût réel.

La séance est levée à 17h30.

**La prochaine séance du Conseil est fixée au 24 juin 2021.**